

NOTICE EXPLICATIVE

DOSSIER D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION

☞ Vous devez compléter les cadres 1 à 15 du dossier d'inscription en écrivant **LISIBLEMENT, en CARACTERES D'IMPRIMERIE** et, s'il y a lieu, dans les cases prévues à cet effet. Vous devez également **vous référer à la codification jointe et remplir obligatoirement toutes les cases** qui correspondent à votre situation.

☞ Lorsque plusieurs choix vous sont proposés, **mettre une croix dans le carré (☐)** correspondant.

CADRE 1 Identité

Numéro INES ou INE : pour les nouveaux bacheliers de France métropolitaine, ce numéro figure sur le relevé de notes du baccalauréat sous la dénomination de « **numéro BEA** » (10 chiffres et une lettre). En cas de perte, vous pouvez obtenir ce numéro auprès du Rectorat de votre Académie d'origine.

Département ou pays de naissance : se reporter au code numéro 1 ou numéro 1 bis

Handicap : pour améliorer l'accueil des étudiants en situation de handicap, l'université souhaite connaître ses étudiants; vous n'êtes cependant pas obligé de préciser le type de handicap qui vous affecte (voir document sur l'accueil des étudiants en situation de handicap).

CADRE 2 Service National, Recensement et Journée d'appel et de préparation à la défense

Documents à produire uniquement lors de votre **première inscription à l'Université de Limoges** : La fourniture de ces documents est **obligatoire** pour pouvoir obtenir un diplôme.

1 - Attestation de recensement, pour les garçons de nationalité française nés entre le 1^{er} janvier 1979 et le 31 décembre 1982 ou les garçons et filles de nationalité française nés après le 31 décembre 1982. Ce document vous est remis lors du recensement **auprès de la mairie de votre lieu de résidence**, dès votre 16^{ème} anniversaire.

2 - Certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) anciennement Certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), pour les garçons de nationalité française nés après le 31 décembre 1978 et les filles de nationalité française nées après le 31 décembre 1982.

CADRE 3 Première inscription

Ligne 1 : indiquez l'année universitaire de votre première inscription dans l'enseignement supérieur (en France ou à l'étranger).

Ligne 2 : indiquez le nom de l'université française dans laquelle vous avez été inscrit(e) pour la première fois et l'année universitaire correspondant à cette inscription.

Ligne 3 : indiquez l'année universitaire de votre première inscription à l'Université de Limoges.

CADRE 4 Baccalauréat ou équivalent

Se reporter aux codes n°1, n°1 ter, n°2 ou n°3. Indiquez l'établissement, le département et l'académie où vous avez obtenu votre baccalauréat.

CADRES 5 et 6 Adresse fixe et adresse personnelle

Consulter les codes n°1 bis et n°4. **L'adresse fixe** est l'adresse valable en permanence. **L'adresse personnelle** est celle à laquelle les courriers pourront vous être envoyés au cours de l'année universitaire (convocations, informations, ...). Les changements d'adresse en cours d'année doivent être signalés immédiatement au **service de scolarité**.

Attention ! : les étudiants étrangers qui font leurs études en France ne recevront pas de correspondance à l'étranger.

Il est recommandé de communiquer un numéro de téléphone portable : en cas d'urgence grave, l'établissement peut déployer un dispositif d'alerte SMS pour prévenir les étudiants.

CADRE 7 Régime d'inscription

Attention ! Identifiez correctement votre régime d'inscription en fonction de votre situation.

- 1/ **Vous êtes en formation initiale**, si vous n'avez pas interrompu vos études et que vous ne relevez pas d'un autre statut de formation (continue, par apprentissage, permanente, auditeur libre ...).
- 2/ **Vous êtes en formation continue (ou permanente** si vous financez vous même la formation) si :
 - Vous avez été précédemment inscrit en formation continue ou avez validé vos acquis.
 - Inscrit en VAE ou VAP en 2020-2021.
 - Candidat à une VAE ou VAP.
 - Salarié ou profession libérale.
 - Inscrit à pôle Emploi indemnisé ou Inscrit à Pôle Emploi non indemnisée.
 - Vous avez interrompu vos études plus d'une année universitaire (année d'inscription comme référence) et vous avez travaillé durant cette période. Vous devez alors fournir, lors de votre inscription, un historique de vos droits formation à partir de l'application CPF ou du portail www.moncompteformation.gouv.fr afin que votre statut puisse être établi : il relève du statut de la formation professionnelle continue si votre compte personnel de formation fait état ou a fait état de droits formation $\geq 1000\text{€}$.
- 3/ **Vous êtes en auditeur libre**, si vous bénéficiez d'une inscription vous permettant de suivre des enseignements théoriques, sans évaluation pédagogique ;
- 4/ **Vous êtes en apprentissage**, si vous dépendez du centre de formation des apprentis (CFA) et bénéficiez du statut d'étudiant apprenti ;

CADRE 8 Catégorie socio-professionnelle

Activité professionnelle : à compléter en vous référant aux codes n°5 et n°6.

Aide financière : à compléter avec les codes n°7 et n°8 pour indiquer les aides financières que vous recevez. Remplissez soigneusement cette partie, elle peut servir à une évaluation sociale en votre faveur.

Echanges internationaux : vous devez indiquer le sens dans lequel vous bénéficiez du programme : arrivée (à l'Université de Limoges) ou départ (vers une autre université).

CADRE 8-bis Contribution Vie Etudiante

Une contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention a été

instituée notamment au profit des établissements publics d'enseignement supérieur et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaire, par la loi n°2018-166 du 08 mars 2018.

- Cette contribution « vie étudiante » doit être acquittée auprès du CROUS de l'Académie de Limoges sur la plateforme suivante <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Le paiement de cette contribution ou l'exonération sur justificatif est le préalable obligatoire à toute inscription administrative à l'université. Le certificat de CVE vous sera demandé lors de votre inscription à l'Université de Limoges.

- Les exonérations concernent par exemple :

- Les étudiants bénéficiant, pour l'année universitaire au titre de laquelle la contribution est due, d'une bourse de l'enseignement supérieur (Bourse sur critères sociaux par exemple) ou d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des dispositifs d'aide aux étudiants mentionnés à l'article L. 821-1 du code de l'éducation.

- Les étudiants bénéficiant du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire ou étant enregistrés par l'autorité compétente en qualité de demandeur d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire dans les conditions prévues aux articles L. 742-1 et L. 743-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

- Les stagiaires de la formation permanente et continue.

- Lorsque l'étudiant s'inscrit au titre d'une même année universitaire à plusieurs formations, la contribution n'est due que lors de la première inscription.

- Le montant de cette contribution est fixé à 92€ pour l'année universitaire 2021-2022. Cette contribution ne fait l'objet d'aucun remboursement en cas de démission de l'étudiant.

CADRE 9 Dernier établissement fréquenté

Se référer impérativement aux codes n°1, n°3 et n°9.

Les renseignements demandés se rapportent au dernier établissement d'enseignement que vous avez fréquenté. Vous devez indiquer son type et sa localisation géographique. Indiquez l'année civile du début de l'année universitaire : *exemple 2020 pour l'année 2020/2021.*

CADRE 10 Situation année précédente

Pour préciser la formation que vous avez suivie l'année précédente, reportez-vous au code n°10.

Si vous avez obtenu plusieurs diplômes au cours de la même année indiquez le diplôme le plus élevé.

Pour indiquer le numéro du département où la formation a été suivie, reportez-vous au code n°1.

Si vous suiviez l'année précédente plusieurs formations, vous devez accorder la priorité à la formation universitaire au sens strict (hors IUT, école d'ingénieurs).

CADRE 11 Autre établissement fréquenté en 2021-2022 (cette rubrique ne concerne pas l'IUT)

A renseigner, éventuellement, en utilisant le code n°3. L'autre établissement fréquenté est celui auprès duquel vous avez pris une inscription en dehors de l'Université de Limoges (exemple : « Université de Poitiers - Faculté des Sciences »).

CADRE 12 Diplôme(s) postulé(s) pour 2021-2022

La « composante » est la faculté (Droit et Sciences Economiques, Lettres et Sciences Humaines et Sociales, Sciences et Techniques, Médecine, Pharmacie), ou institut (IUT, IAE, IPAG, ILFOMER, INSPé) ou école (ENSIL-ENSCI) **qui fait partie de l'Université de Limoges** et auprès de laquelle vous avez éventuellement pris une inscription supplémentaire.

Pour les étudiants étrangers: les dossiers **blancs** sont délivrés par les ambassades, les **verts** par les universités.

Nom et année du diplôme postulé : indiquer le nom et l'année du diplôme préparé.

exemple : 1ère année de Licence de Droit

exemple : Master première année CRYPTIS

CADRE 13 Mode de paiement des droits

Le calcul du montant des droits universitaires sera réalisé lors de votre inscription administrative. Le paiement par carte bancaire est possible. A partir de 300€, le paiement en numéraire est interdit. Si vous utilisez un chèque comme mode de paiement, ne le complétez qu'à ce moment-là.

CADRE 14 Assurance Responsabilité Civile

Assurance responsabilité civile : elle est obligatoire quelle que soit votre situation : voir rubrique 14 du dossier d'inscription. Cette attestation doit être à votre nom et vous assurer dans le cadre de vos activités universitaires et extra-universitaires.

Assurance étudiante individuelle : les étudiants peuvent s'assurer contre les accidents dont ils seraient victimes au cours des activités universitaires.

CADRE 15 Les différents règlements de l'Université de Limoges

Le règlement général de l'établissement, la charte sur l'enseignement et l'évaluation à distance, la charte anti-plagiat et le règlement d'usage des ressources informatiques sont consultables sur le site unilim ainsi que sur l'Environnement Numérique de Travail (dès lors que votre inscription administrative sera validée). Vous devez prendre connaissance de ces différents documents. Un engagement écrit vous est demandé.